
AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Ange-Gardien, qu'à sa séance ordinaire du 9 décembre 2024, à 19 h, au 249, rue Saint-Joseph, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Reconstruction d'un poulailler ne respectant pas les distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole.

Nature et effets :

- Diminuer la distance séparatrice de 91,53 mètres relative à la gestion des odeurs en milieu agricole entre l'installation d'élevage et les maisons d'habitation avoisinantes, comme stipulé à l'article 18.2.1 du règlement de zonage 617-05, à 56.68 mètres.

Identification du site concerné : Rang Casimir - lot 3 517 983 du cadastre du Québec.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ À ANGE-GARDIEN CE 19^e JOUR DE NOVEMBRE
DEUX MILLE VINGT-QUATRE**

La directrice générale et greffière-trésorière,



Brigitte Vachon